

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 AVRIL 2010

Étaient présents : Mme Vallin-Balas, M. Morat, Mme Chollet, M. Ferrero, M. Machet, Melle Zouaz, M. Beguin, Mme Tarabbo, M. Fressoz, Mme Chaumeille, Mme Gobbo, M Demarchi, Mme Bourdon, Mme Castagno, Mme Perrier, M. Montanvert, M. Pacault, M. Hammer, M. Gachet.

Excusés : M. Monod, M. Janin, Mme Dode, M Méola, M. Grolleron, Mme Cayla, Mme Durand, M. Marin, M. Savoy.

Absent : M. Bollon.

Délégation de vote : M. Monod à M Ferrero, M. Grolleron à Mme Chollet, M Méola à M Morat, Mme Cayla à Melle Zouaz, M Janin à M. Machet, M. Marin à M Hammer.

Secrétaire de la séance : M. Montanvert.

1) Intervention de l'association « Régie Coup de pouce » Un toit deux générations

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 40 et accueille Madame Prat de la régie « Coup de pouce » qui vient expliquer le dispositif « Un toit deux générations ».

La coordinatrice assure un rôle d'organisation et de médiation entre les parties.

Ce concept est de :

- développer le lien social et les échanges entre les générations,
- contribuer au maintien à domicile des personnes âgées,
- lutter contre l'isolement et améliorer la quiétude des personnes âgées à leur domicile.
- offrir une alternative de logement à des étudiants ou jeunes travailleurs.

Madame Prat précise que la philosophie de l'association repose sur le principe qu'un étudiant puisse tenir compagnie à une personne âgée, contre un hébergement gracieux, dans un cadre préalablement défini entre les intéressés. Cette présence active et amicale ne se substitue pas aux services de soutien à domicile existants ou qui seraient nécessaires. A ce jour, l'association enregistre dix demandes pour une offre d'hébergement. Ce dispositif mérite donc d'être mieux connu des personnes âgées.

Une plaquette est distribuée à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

2) Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 2 Mars 2010

Madame le Maire demande à l'ensemble des membres présents s'il y a des remarques à faire sur le compte rendu du Conseil municipal du 2 mars 2010.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 2 mars 2010.

3) Création d'un marché et demandes de subventions

Après plusieurs mois de fonctionnement, la Municipalité a pu vérifier la faisabilité d'un marché régulier sur la commune. La satisfaction et la fréquentation des usagers confortent la volonté de création d'un marché d'approvisionnement de détail.

Il a été décidé de réaliser des aménagements adaptés (Points d'eaux, d'électricité et d'amélioration des sanitaires existants) et de mobiliser des financements publics pour la mise en œuvre de ce projet. Les travaux sont estimés à 165 700 € HT environ. Un soutien financier sera sollicité auprès de :

- L'Etat, au titre du Fonds d'Intervention pour les Services de l'Artisanat et du Commerce (F.I.S.A.C.).
- La Région, dans le cadre du Contrat Global de Développement de l'espace Métropole Savoie.
- Du Département au titre du Contrat Territorial de Savoie (CTS) géré par Chambéry métropole.

Madame le Maire indique qu'un règlement de fonctionnement du marché a été rédigé avec l'Entente commerciale.

Enfin, Madame le Maire propose la création d'une régie de recettes afin d'encaisser les droits de place.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création du marché de plein air, décide de la création d'une régie de recettes permettant l'encaissement du droit de place par chèques ou espèces et autorise Madame le Maire à solliciter des subventions auprès du FISAC, de la Région, du Département et de Chambéry métropole.

4) Renouvellement des subventions

Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter le renouvellement des demandes de subventions auprès du Conseil Général pour les opérations suivantes :

- Réfection de la cour de l'école du château pour un montant estimatif des travaux de 61 235,20 € HT
- Rénovation des menuiseries (double vitrage) et installation de stores à la mairie pour un montant estimatif des travaux de 91 740 € HT.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à renouveler les demandes de subventions auprès du Conseil Général pour les opérations suivantes :

- Réfection de la cour de l'école du château pour un montant estimatif des travaux de 61 235,20 € HT.
- Rénovation des menuiseries (double vitrage) et installation de stores à la mairie pour un montant estimatif des travaux de 91 740 € HT.

5) Dispositif zéro pesticide avec le CISALB

Madame le Maire présente, à l'aide d'un document projeté, l'action développée par le CISALB (Comité Intersyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget) en direction des communes situées sur le bassin versant du Lac de Bourget pour limiter l'usage des pesticides.

Madame le Maire précise que les agents des espaces verts sont très sensibilisés à ce sujet et que des efforts sont déjà portés pour limiter l'usage des pesticides.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition ainsi présentée et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la démarche avec le CISALB et autres partenaires.

6) Etat des acquisitions et des cessions sur l'année 2009

Madame le Maire fait un point sur les achats et cessions réalisés en 2009.

Elles se décomposent comme suit (hors frais notariés) :

Acquisitions réalisées en 2009	
Terrains Arbaretaz - Normand	528 900,00
Local commercial (médiathèque)	455 000,00
Terrain Dharsma	46 816,00
Terrain Berlioz (Haut du Forézan)	1 188,00
Bande de terrain route de Lyon	Acquisition gracieuse
Emprise locaux poubelles	Acquisition gracieuse
TOTAL	1 031 904,00

Cessions réalisées en 2009	
Terrain Maupas à l'EPFL	423 600,00
TOTAL	423 600,00

7) Indemnité représentative des logements des instituteurs

Comme chaque année et suite à la circulaire préfectorale, il est proposé au Conseil municipal de fixer comme suit l'indemnité de logement des instituteurs pour 2009 : 0 € pour un instituteur célibataire séparé ou divorcé sans enfant à charge et 34.56 € pour un instituteur marié, pacsé ou en concubinage et un instituteur célibataire, séparé ou divorcé avec enfant à charge, ce qui représente une augmentation de 1 % par rapport à 2008.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les indemnités représentatives des logements des instituteurs ainsi présentées.

8) Subvention accordée pour l'installation de matériel utilisant des énergies renouvelables

Conformément aux délibérations du 5 juillet 2005 et à celle du 17 mars 2009, Madame le Maire propose l'attribution d'une subvention à Monsieur Denis Grillet, domicilié chemin des Marais, à hauteur de 20 % de la dépense avec un plafond de 170 € pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à verser une subvention d'un montant de 170 € à Monsieur Denis Grillet, domicilié chemin des Marais, pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

9) Soutien aux installations utilisant les énergies renouvelables

Il est proposé au Conseil municipal de modifier le mode de subvention accordée pour les installations utilisant les énergies renouvelables.

Pour encourager le recours aux énergies renouvelables par des particuliers, l'aide de la Commune serait égale à 20 % du montant de l'investissement avec un plafond de 180 € pour une seule installation par foyer de systèmes utilisant les énergies renouvelables suivantes :

- Panneaux solaires thermiques
- Chaudière granulés bois et à plaquettes bois.

Cette aide pourrait être attribuée en complément de celle du Conseil Général sur présentation des justificatifs des dépenses et du certificat de conformité de l'installation.

Cette disposition prendra effet pour tous dossiers déposés à partir du 15 avril 2010.

Cette délibération annulera et remplacera la délibération du 5 juillet 2005 et celle du 17 mars 2009.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition ainsi présentée.

10) Note sur les marchés publics :

Par décision du 10 février 2010, le Conseil d'Etat a annulé, à compter du 1^{er} mai 2010, le décret n° 2008-1356 du 19 décembre 2008. Le seuil des marchés pouvant être passés sans publicité et ni mise en concurrence est réduit à 4 000 euros au lieu de 20 000 € (C.E, 10 février 2010, n° 329100, M.P.).

11) Questions diverses

a) Remboursement de l'avance financière apportée par l'ALJ au service jeunesse

Madame le Maire informe que le Conseil municipal a modifié la régie d'avance au service jeunesse en mars 2010. En effet, le stage neige, qui a eu lieu à St Colomban-les-Villardards en février, a nécessité un financement pour les forfaits et les diverses locations. Pour permettre ce stage, l'ALJ a fait une avance remboursable au service de 1 517,00 €.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à rembourser l'ALJ pour un montant de 1 517,00 €.

b) Complément de subvention attribué au SIVOM.

Monsieur Béguin précise que le montant de la subvention attribuée au SIVOM est de 25 614 €. Or, le Conseil municipal avait fait une avance de 25 000 €. Il convient, dès lors, de régler la somme de 614 € au SIVOM.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à régler le complément de la subvention au SIVOM soit 614 €.

c) Informations diverses

- Le parc relais a été inauguré le 2 avril, ce fut une réussite, le temps était de la partie et les personnes présentes ont apprécié l'organisation et l'animation.
- Dans le cadre de la semaine du développement durable, Monsieur le Préfet est venu visiter le plateau de Villeneuve puis a assisté à une présentation du projet.
- Des élèves de 6^{ème} ont été reçus dans la salle du Conseil municipal en présence des Pressés de la Cité sur la notion de la place dans la ville.
- Madame le Maire et Madame Castagno ont également rencontré des élèves de 3^{ème} au collège sur le thème du développement durable
- M Ferrero informe sur l'avancement des différents travaux :
 - o Canal des arts : Installation d'une grue.
 - o Rond point du Maupas : fin des travaux à la fin du mois d'avril 2010.
 - o Commission travaux le 16/03 : Le compte rendu est en cours.
 - o Les services techniques travaillent actuellement sur les fontaines.

Animations au mois d'avril sur la commune

Monsieur Morat présente le programme des animations organisées au mois d'avril et précise que le nouveau « Cognin évènements » est paru..

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h 20.

Prochain Conseil municipal : le 4 mai 2010 à 20 h 30.

Le Maire,

Florence VALLIN-BALAS